

Je ne suis pas en train de discuter. Je tenais seulement à ce que cela soit dit et que nous n'acceptions pas le point de vue du leader adjoint sans que personne ne fasse savoir qu'il y avait d'autres points de vue.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Smith d'avoir dit clairement que je n'avais d'autre intention que de permettre exactement ce qu'il vient de suggérer. J'ai simplement dit qu'il me semblait que l'étape de la troisième lecture constituait le moment idéal pour le faire. Cependant, je ne prête pas une importance exagérée au problème. Si nous pouvions clarifier la situation en disant qu'il y a eu consentement afin de suspendre la règle 78(2), et que le débat a lieu lorsque le comité présente son rapport, la difficulté serait aplanie et nous pourrions nous en tenir là. Nous sommes tous d'accord, l'explication étant donnée, sur le fait que l'opposition, et même tout sénateur, devrait avoir la chance de débattre de l'explication et de l'examiner.

● (2140)

Son Honneur le Président suppléant: Tirons les choses au clair. Si je comprends bien, avant que je fasse l'appel de la troisième lecture demain, les sénateurs seront invités à se prononcer sur l'explication donnée par le sénateur Bird.

Le sénateur Roblin: Permettez-moi, honorables sénateurs, d'expliquer quelle devrait être la situation, à mon avis, pour que tout soit en règle. Il me semble qu'on a donné la permission d'entamer un débat sur le sujet. On a en effet donné au sénateur Bird la permission de faire son exposé, que j'ai pour ma part été heureux d'écouter parce qu'elle y a soulevé des

points très intéressants. Nous nous sommes cependant entendus pour nous soustraire à la règle interdisant tout débat. Si je comprends bien, le Sénat pourrait par conséquent permettre l'ajournement du débat à la demande d'un sénateur. Telle était ma position en proposant l'ajournement du débat. Le Sénat pourrait bien sûr refuser l'ajournement, bien que cela soit peu probable connaissant les sénateurs, mais s'il refusait, il me faudrait accepter sa décision. Sinon, vous devriez accepter ma motion tendant à faire ajourner ce débat autorisé et me permettre, à moi ou à quiconque désire y participer, d'intervenir à ce sujet à la prochaine occasion.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'ai fait la proposition et elle a été refusée. La motion a été proposée et nous l'accepterons.

(Sur la motion du sénateur Roblin, le débat est ajourné.)

LA DÉLINQUANCE IMPUTABLE AUX EXPÉRIENCES DE L'ENFANCE

LE RAPPORT DU COMITÉ DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

—Reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, intitulé: «L'enfant en péril», déposé au Sénat le 16 octobre 1980.—(*L'honorable sénateur Bonnell*).

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, le sénateur Bonnell a demandé de reporter le débat au mercredi 31 mars.

(Le débat est reporté.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)